Retour d'expérience de la phase « Parallel Run TAO »

09/07/2015

1. OBJET DU DOCUMENT

Ce document est une synthèse au 9 juillet 2015 :

- des contributions des acteurs d'ajustement au retour d'expérience sur la phase de *parallel run* TAO, démarrée en avril 2015,
- des réponses de RTE aux propositions formulées par les acteurs d'ajustement,
- des discussions de la réunion RTE – Acteurs d'ajustement organisée le 9 juillet 2015.

2. RETOUR SUR L'APPEL A CONTRIBUTIONS CONCERNANT LE RETOUR D'EXPERIENCE DE LA PHASE DE PARALLEL RUN

Cinq acteurs d'ajustement ont répondu à l'appel à contributions lancé par RTE sur le site concerte.fr (https://concerte.fr/concertation/tao-retour-dexp%C3%A9rience-sur-la-phase-de-parallel-run) :

- EDF,
- EDF Trading
- Energy Pool,
- Engie,
- Smart Grid Energy.

Paragraphe	Propositions Acteur	Commentaires RTE
Energy Pool		
3.1.1.1 Tri des ordres d'ajustement sur l'IHM	Mise en valeur souhaitée des ordres pour lesquels une réponse n'a pas encore été envoyée. "En outre Energy Pool estime qu'il faudrait systématiquement grouper les ordres non encore acquittés en haut de liste puis trier le reste selon le critère défini précédemment (il faudrait idéalement que l'IHM marque la séparation entre ces 2 groupes)."	(1) : dans la version TAOv1, RTE propose l'affichage des ordres reçus dans les x dernières minutes (x étant paramétrable) surlignés en couleur et affichage de la zone de réponse mise en valeur par une couleur différente. ➔ Proposition pour TAOv1 acceptée en réunion du 9 juillet. ➔ Propositions complémentaire des acteurs à instruire dans le cadre de TAOv2.
3.1.1.2 Mise en évidence de la zone de réponse	Mise en évidence de la zone de réponse souhaitée.	cf. (1)
3.1.2 Durée d'historique affichée	"Il est nécessaire que l'historique couvre les journées J et J-1 pour les ordres à cheval sur deux jours"	Pris en compte dans TAOv1
3.1.3 Affichage des colonnes	Liste des informations à afficher par ordre de priorité décroissante : 1. Dynamique rapide, 2. Caractérisation, 3. Valeur Puissance, 4. Unité Puissance, 5. Nom EDA, 6. Date/heure de début de l'ordre, 7. Date/heure de fin de l'ordre, 8. Début immédiat, 9. Jusqu'à Nouvel Avis (JNA), 10. Date de mise à disposition de l'ordre dans TAO, 11. Date de récupération de l'ordre du RO dans TAO, 12. Id de l'ordre	A instruire pour TAOv2
3.2 Autres sujets	"Une alternance de couleur sur chaque ligne pourrait mettre en valeur un peu mieux les actions. La possibilité de sélectionner une ligne désactivant les actions des autres lignes permettrait également de mettre mieux en valeur les actions pour un seul ordre (pour éviter le clic malencontreux sur une action voisine)."	A instruire pour TAOv2

Paragraphe	Propositions Acteur	Commentaires RTE
	"Par ailleurs il serait, selon Energy Pool, préférable de développer une fonctionnalité permettant de définir les colonnes à afficher ou masquer et dans quel ordre"	A instruire pour TAOv2
EDF Trading		
3.1.1.1 Tri des ordres d'ajustement sur l'IHM	"OUI les nouveaux ordres doivent être mis en valeur. Il est primordial de voir visuellement et rapidement les nouvelles EDA activées. Une solution pour cela est d'highlighter toute la ligne pendant les 5mn ou l'EDA est disponible. "	cf. (1)
3.1.1.2 Mise en évidence de la zone de réponse	"OUI nous souhaitons que la zone de réponse soit mise en évidence, soit par une séparation claire entre les 2, soit en changeant la couleur de l'arrière plan."	cf. (1)
3.1.2 Durée d'historique affichée	"Nous souhaitons que l'historique couvre J et J-1."	Pris en compte dans TAOv1
3.1.3 Affichage des colonnes	Préférences des caractéristiques: Id de l'ordre; Nom EDA; Id de l'offre correspondant a l'ordre crée; date debut ordre; date fin ordre; caracterisation; valeur puissance; unite puissance; date mise a disposition ordre; date de recuperation ordre; cause ordre.	
3.2 Autres sujets	"Comme déjà évoque, nous souhaiterions, pour la version V2 de TAO M+12, avoir le prix de l'offre activée dans l'IHM web. "	A instruire pour la V2
ENGIE		
3.1.1.1 Tri des ordres d'ajustement sur l'IHM	"ENGIE confirme l'intérêt de mettre en valeur les ordres d'ajustement pour lesquels une réponse n'a pas encore été envoyée."	cf. (1)

Paragraphe	Propositions Acteur	Commentaires RTE
3.1.1.2 Mise en évidence de la zone de réponse	"ENGIE est favorable à une mise en valeur de la zone d'envoi de réponse, mais ne considère pas ce point comme une priorité."	cf. (1)
3.1.2 Durée d'historique affichée	"ENGIE considère que l'historique sur la journée J est a priori suffisant. Un historique sur les journées J et J-1 ne serait cependant pas problématique."	Pris en compte dans TAOv1
3.1.3 Affichage des colonnes	ENGIE est satisfait par les colonnes actuellement affichées dans l'interface WEB TAO. Parmi elles, les colonnes indispensables sont les suivantes : Eda, Type ordre, Date/heure début, Date/heure fin, Caractérisation, P, RP, RS, Date/heure limite de validation de l'ordre, Date/heure de validation de l'ordre, Etat ordre, Les colonnes de réponse	
3.2 Autres sujets : problèmes de non conformité des ordres reçus par TAO	"Non-conformité des ordres de démarrage : nous avons constaté qu'aucun ordre de « couplage pour » n'a été utilisé qu'une seule fois alors que nous avions régulièrement nos unités à l'arrêt au moment d'un appel MA. Les ordres reçus étaient généralement « passer à » ou « monter à » dans de tels cas."	Un rappel sera fait auprès des opérateurs Rte concernant l'utilisation de l'ordre "Couplage pour" dans le cas d'un groupe à l'arrêt.
	"Non-conformité des ordres de retour au programme : Il avait été convenu que pour les ordres de « retour au programme », il n'y aurait pas de code implicite, et que le triplet (P, RP, RS) serait à (9999, 9999, 9999). En pratique, les ordres de « retour au programme » ont souvent eu un code implicite correspondant à celui de l'appel initial. Par ailleurs, les valeurs de (P, RP, RS) n'étaient pas correctes non plus."	L'envoi d'un triplet à (9999, 9999, 9999) pour les ordres "retour au programme" n'est pas encore (au 9 juillet) implémenté dans TAO : ce point sera corrigé dans TAOv1. En revanche, il ne doit pas y avoir de code implicite associé à ce type d'ordre : un rappel auprès des opérateurs RTE sera fait sur ce point.
	"Non réception de certains ordres : il est arrivé que certains ordres d'activation ne soient jamais reçus via TAO, alors que les ordres de « retour au programme » correspondants ont été reçus."	Un rappel sera fait auprès des opérateurs Rte pour qu'à chaque appel téléphonique, l'envoi de l'ordre correspondant dans TAO soit effectué dans un délai minimal.

Paragraphe	Propositions Acteur	Commentaires RTE
3.2 Autres sujets	"Nous avons par ailleurs constaté un certain nombre d'erreurs d'accès au serveur de RTE avec les erreurs suivantes" : erreur 503 (serveur unavailable) ou erreur 502 (bad gateway)	Fichiers de remonté des erreurs à analyser de manière plus approfondie par RTE.
3.2 Autres sujets	"ENGIE soulève aussi la question de la traçabilité dans le cas où un ordre n'est pas conforme. En effet, nos opérateurs, en cas d'ordre « Passer à » ou « Monter à » alors que la machine est à l'arrêt, valideront certainement l'ordre, et demanderont effectivement à la machiner de démarrer. ENGIE souhaite confirmer que dans un tel cas le coût de démarrage demandé dans l'offre correspondante sera néanmoins facturé à RTE."	Pour un ordre non conforme, les modalités opérationnelles précisent que l'ordre peut être refusé suivi d'un appel de l'acteur vers RTE afin de convenir d'un éventuel nouvel ordre conforme (cf. § 2.1 du document "Modalités de mise en œuvre associées aux processus opérationnels").
Smart Grid Energy		
3.2 Autres sujets	Problème de non conformités des ordres reçus : non respect des CUO (DMO ou Domin) et non conformité de la dynamique de l'ordre	Un rappel sera fait auprès des opérateurs RTE concernant le respect des CUO. Concernant la non conformité de la dynamique, il est nécessaire que des détails de ce point soient remontés et précisés à RTE pour déterminer l'origine de cette non conformité.
EDF		
3.1.1.1 Tri des ordres d'ajustement sur l'IHM	"EDF est favorable à ce que les ordres pour lesquels une réponse n'aurait pas été envoyée puissent être mis en valeur sur l'IHM web."	cf. (1)
3.1.1.2 Mise en évidence de la zone de réponse	"La mise en valeur visuelle de la zone de réponse facilitera la tâche des opérateurs."	cf. (1)
3.1.2 Durée d'historique affichée	"Le maintien d'un historique couvrant J-1 est utile pour le suivi des ordres, certains ajustements en cours à un instant donné pouvant résulter d'ordres envoyés en J-1."	Pris en compte dans la V1
3.1.3 Affichage des colonnes	"La configuration actuelle des colonnes conviendrait bien à EDF si un champ « EDP » était également affiché. Un champ « téléréglage » pourrait être un complément utile. En revanche le champ « JNA » pourrait être supprimé si nécessaire."	A instruire pour la V2

Paragraphe	Propositions Acteur	Commentaires RTE
3.1.3 Affichage des colonnes	"Plus généralement EDF souhaiterait que RTE mette à disposition des acteurs un tableau récapitulatif des champs, des valeurs et de l'interprétation à faire de ces valeurs. Pour la plupart ces informations ont été données par RTE dans différents documents mais un récapitulatif réduirait les risques d'erreurs opérationnelles."	RTE proposera un tableau de synthèse d'ici fin 2015, qui sera annexé au document "Modalités de mise en œuvre associées aux processus opérationnels".
3.2 Autres sujets	Problèmes d'ordres non conformes au Code de Dialogue ("ajustements à zéro au lieu de retour au programme") et non transcription de certains ordres téléphoniques dans TAO.	Un rappel sera fait auprès des opérateurs Rte sur ces points.
3.2 Autres sujets	Déconnexion de l'IHM web : EDF a été confrontée à l'impossibilité de déconnecter l'IHM Web.	Problème identifié côté RTE, corrigé dans TAOv1.
3.2 Autres sujets	Détermination de la dynamique des ordres : EDF souhaite l'application de la formule du DMO enveloppe max (cad entre PMD et MT) et non pas l'application du DMO enveloppe "dynamique" (cad entre PF et MT ou PMD)	Comme explicité dans la précédente plénière, ce calcul permet notamment d'avoir un DMO calculé proche de la réalité et donc une sollicitation des offres au plus proche de leur capacité (cf. §2.6.2 du document "Modalités de mise en œuvre associées aux processus opérationnels"). Ce calcul est conforme aux Règles et n'a pas vocation à évoluer.

3. SYNTHESE DES DISCUSSIONS EN SEANCE DU 9 JUILLET 2015

3.1.1 Date de mise en service de TAO

RTE indique que les performances constatées pour le dispositif TAO permettent de confirmer la mise en service du dispositif TAO comme dispositif principal de transmission des ordres à l'échéance d'octobre 2015.

RTE indique que la dernière version de l'outil TAO (intégrant l'ensemble des évolutions convenues) sera mise à disposition des acteurs d'ajustement sur la plateforme opérationnelle le 5 octobre 2015.

Les acteurs considèrent que cette date de mise en service de l'outil ne permet pas d'envisager sereinement une date de fin de la phase de « parallel run » au 7 octobre. Compte tenu du nombre d'évolutions prévues, les acteurs demandent davantage de temps avant la mise en service de TAO comme dispositif principal de transmission des ordres d'ajustement.

RTE et les acteurs d'ajustement conviennent d'une date de mise en service au 20 octobre 2015. RTE indique devoir instruire les modalités d'informations des acteurs d'ajustement concernant ce décalage.

Hors réunion : RTE confirme le décalage de la mise en service de TAO. La date de mise en service sera le 20 octobre 2015. Une communication formelle sera réalisée par RTE.

3.1.2 Traitement des ordres non conformes

Concernant les ordres TAO non conformes constatés, les acteurs d'ajustement et RTE conviennent :

- que les acteurs d'ajustement remontent systématiquement et précisément les non conformités constatées,
- qu'un deuxième point soit réalisé concernant ces situations.

3.1.3 Calendrier

Les prochaines échéances sont les suivantes :

- 17/09 : réunion bilan conformité des ordres transmis et préparation bascule du 20 octobre ;
- 05/10 : mise en production TAO V1 ;
- 13/10 : réunion de finalisation de la préparation de la bascule du 20 octobre ;
- 20/10 : date envisagée de bascule TAO.